

Souveraineté sanitaire : EUROAPI se mobilise en faveur de l'approvisionnement de la France et de l'Europe en médicaments essentiels

- Augmentation des capacités de production d'antidouleurs morphiniques à horizon 2027 grâce à des procédés innovants
- Projet de relance de la production d'antibiotiques et sécurisation de la fabrication d'anti-inflammatoires pour satisfaire les besoins de santé publique dans le cadre du Projet Important d'Intérêt Européen Commun (PIIEC)

Paris – Le 13 juin 2023 - EUROAPI se mobilise pour répondre aux enjeux de souveraineté sanitaire en France et en Europe. Le Groupe annonce plusieurs initiatives destinées à augmenter ses capacités de production de plusieurs principes actifs pharmaceutiques figurant sur la liste de médicaments essentiels établie par les autorités françaises.

EUROAPI, via sa filiale Francopia¹ dédiée aux substances contrôlées², va investir dans des activités de R&D sur son site de Vertolaye (Puy-de-Dôme). Elles sont destinées à accroître, d'ici à 2027, sa production de morphine et de ses dérivés, ainsi que de leurs antagonistes utilisés comme antidotes.

- Pour l'étape d'extraction végétale, le Groupe a pour objectif de développer un procédé innovant permettant une augmentation potentielle des rendements comprise entre 20% et 30%, et de raccourcir le temps de cycle industriel afin de contribuer à la constitution de stocks stratégiques. Par ailleurs, ce procédé innovant pourrait permettre d'améliorer le recyclage des solvants et de réaliser des économies d'énergie.
- Pour l'étape de synthèse chimique, EUROAPI prévoit d'investir dans des technologies et équipements plus flexibles qui permettraient d'accroître les capacités de production de 15% à 20%.

« Les projets d'EUROAPI sont emblématiques de ce que nous cherchons à faire en matière de souveraineté sanitaire : augmenter notre capacité de production ou relocaliser des médicaments essentiels pour la santé des Français, en s'appuyant sur le développement de procédés de production innovants plus compétitifs et plus

¹ Société spécialisée dans les substances contrôlées détenue à 100% par EUROAPI

² Voir le Document d'Enregistrement Universel 2022 d'EUROAPI – Chapitre 3

respectueux de l'environnement. Ces projets font partie des huit nouveaux projets de relocalisation annoncés aujourd'hui en Ardèche par le Président de la République, qui nous permettront de réduire significativement notre dépendance aux importations extra-européennes sur un certain nombre de médicaments dans les cinq années qui viennent », a indiqué M. Roland Lescure, Ministre délégué en charge de l'industrie.

« EUROAPI est fière de répondre aux enjeux de souveraineté sanitaire identifiés par le Gouvernement français et d'apporter sa contribution à la lutte contre les pénuries de médicaments », a déclaré Karl Rotthier, Directeur général d'EUROAPI. « L'innovation va nous permettre d'augmenter notre production afin de garantir, en Europe, une fabrication durable, compétitive et intégrée d'intermédiaires et de principes actifs pharmaceutiques tels que les anti-inflammatoires et les antibiotiques, essentiels à la santé publique. »

Une fois les étapes de R&D validées, EUROAPI prévoit d'investir dans l'augmentation de ses capacités de production. Le montant total des investissements pourrait atteindre 70 millions d'euros, dont environ 15% destinés à la R&D et 85% pour des investissements industriels qui seraient déployés à partir de 2026. Ces investissements bénéficieront, pour partie, du soutien financier de l'Etat via France 2030.

Par ailleurs, dans le cadre du Projet Important d'Intérêt Européen Commun (PIIEC) en cours d'instruction par la Commission européenne, EUROAPI a proposé des projets innovants pour contribuer à couvrir, d'ici à 2030, les besoins en antibiotiques macrolides et corticostéroïdes, des médicaments critiques aujourd'hui massivement importés :

- Pour les corticostéroïdes (dont la méthylprednisolone) utilisés pour leurs effets anti-inflammatoires et immunosuppresseurs, l'ambition d'EUROAPI est de développer des procédés et des technologies de pointe sur le site de Vertolaye.
- En ce qui concerne les antibiotiques macrolides utilisés en infectiologie, le projet de relance de la production serait déployé sur le site de Saint-Aubin-lès-Elbeuf (Seine-Maritime), et permettrait d'élargir le portefeuille d'EUROAPI sur ce marché mondial.

À propos d'EUROAPI

EUROAPI s'attache à réinventer des solutions de principes actifs pour répondre durablement aux besoins des clients et des patients dans le monde entier. Nous sommes un leader mondial des principes actifs pharmaceutiques avec environ 200 références en portefeuille, offrant une large gamme de technologies, tout en développant des molécules innovantes grâce à notre organisation *Contract Development and Manufacturing Organization* (CDMO).

Agir pour la santé en permettant l'accès aux thérapies essentielles motive chaque jour nos 3 450 personnes. Grâce à de solides capacités de recherche et développement

et à six sites de production tous localisés en Europe, EUROAPI assure une fabrication de principes actifs de la plus haute qualité et fournit des clients dans plus de 80 pays. Le Groupe est coté sur Euronext Paris ; code ISIN : FR0014008VX5 ; mnémorique : EAPI). Rendez-vous sur notre page : www.euroapi.com pour plus d'informations et suivez notre page [LinkedIn](#).

Contact Relations Presse :

Laurence Bollack
Tél. : +33 (0)6 81 86 80 19
mr@euroapi.com

Contact Relations investisseurs :

Sophie Palliez-Capian
Tél. : +33 (0)6 87 89 33 51
sophie.palliez@euroapi.com

Déclarations prospectives

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse sont de nature prospective et ne constituent pas des données historiques. Ces informations prospectives sont fondées sur des opinions, des projections et des hypothèses récentes, y compris, mais sans s'y limiter, des hypothèses concernant la stratégie actuelle et future du Groupe, les résultats financiers et non financiers futurs et l'environnement dans lequel le Groupe opère, ainsi que les événements, les opérations, le développement de services ou produits futurs et potentiels. Les déclarations prospectives sont généralement identifiées par les verbes « s'attendre à », « anticiper », « croire », « entendre », « estimer », « prévoir » et d'autres expressions similaires. Les informations et déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures, et sont soumises à des risques, connus ou non, des incertitudes et d'autres facteurs, dont un grand nombre sont difficiles à prévoir et généralement hors du contrôle du Groupe. Ceci a pour effet que les résultats, les performances ou les réalisations, ainsi que les résultats du secteur ou d'autres événements peuvent différer sensiblement de ceux décrits ou suggérés par lesdites informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent ceux qui sont indiqués et détaillés dans le chapitre 3 « Facteurs de risque » du Document d'enregistrement universel approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 avril 2023 sous le numéro d'approbation R.23-009 et l'Amendement du Document d'enregistrement universel approuvé par l'AMF le 25 avril 2023 sous le numéro R.23-015. Ces déclarations prospectives sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse et le Groupe décline expressément tout engagement ou obligation de corriger ou de mettre à jour les informations prospectives qui y sont présentées afin de refléter tout changement affectant les prévisions ou les événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont basées.